



MOTION

Stratégie facilitant la reprise d'entreprises agricoles par les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle

La Chambre des députés,

considérant

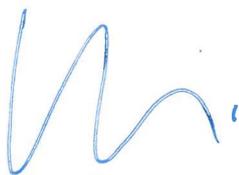
- qu'en 2000, le Luxembourg comptait 2.728 exploitations agricoles et que ce nombre a diminué de 33 % passant à 1.822 exploitations en 2023 ;
- que, selon une enquête menée par le Service d'économie rurale datant de 2021, seulement 26% des exploitant.e.s agricoles sondé.e.s âgé.e.s de plus de 54 ans ont déjà réglé la reprise de leur entreprise, tandis que pour 30% la succession reste incertaine et que 44% n'ont aucune succession mise en place ;
- qu'il est nécessaire d'apporter des perspectives et un soutien accru aux jeunes et aux personnes en reconversion professionnelle souhaitant se lancer dans un métier dans le domaine de l'agriculture ;

invite le Gouvernement

- à élaborer, en concertation avec tous les acteurs concernés, et sur base d'une analyse des éventuels obstacles administratifs et juridiques, une stratégie facilitant la reprise d'entreprises agricoles par les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle ; à inclure dans cette stratégie notamment des mesures de renforcement de la formation et l'accompagnement, des mesures soutenant l'accès à la terre, aux équipements et aux financements, des mesures favorisant la diversification et réduisant la lourdeur administrative ;
- à mettre en œuvre cette stratégie de manière concrète et efficace.

Signatures :


Polch


Welfring


S. Jansen


D. Wagner